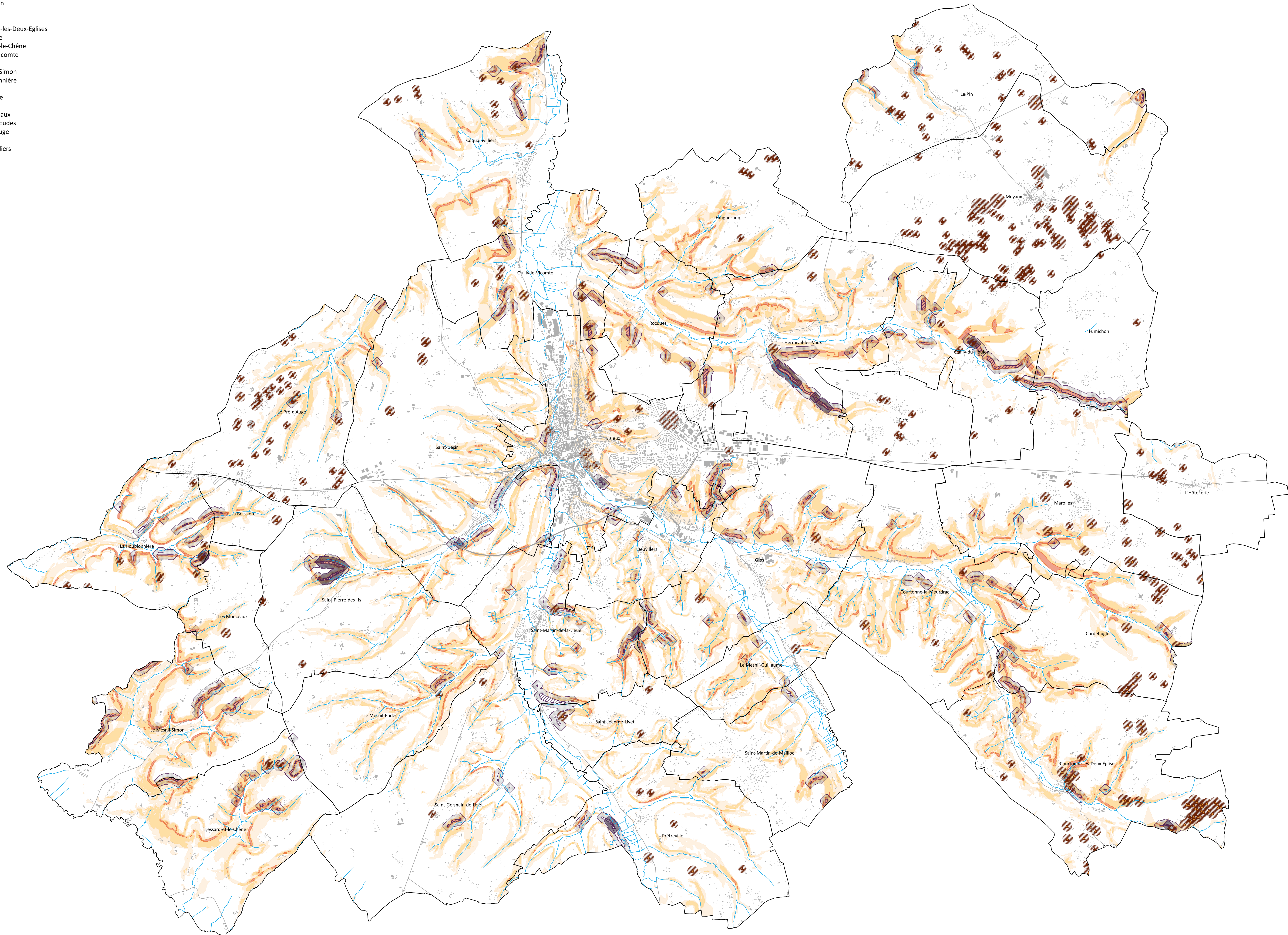


- Saint-Martin-de-la-Lieue
- Ouilly-du-Houley
- Saint-Germain-de-Livet
- Courtonne-la-Meurdrac
- Moyaux
- Saint-Pierre-des-Ifs
- L'Hôtellerie
- Lisleux
- Le Pin
- Fauquemont
- Glos
- Rocques
- Courtonne-les-Deux-Eglises
- Corbueil
- Lersard-et-le-Chêne
- Ouilly-le-Vicomte
- Marolles
- Le Mesnil-Simon
- La Houblonnière
- Fumichon
- La Boissière
- Saint-Désir
- Les Monceaux
- Le Mesnil-Eudes
- Le Pré-d'Auge
- Preteville
- Coquainvillers



A diagram showing a horizontal line with a scale from 0 to 5 km. A vertical line segment labeled 'N' is positioned at the 2.5 km mark.

Fond de plan

- Limite des communes
- Bâtiments
- Routes principales
- Réseau hydrographique

Position indicative des cavités souterraines*

- ▲ Précision $\leq$ a 25 metres
- ▲ Précision > 25 metres
- Périmètre de protection lié aux cavités souterraines

- Terrain prédisposé pente très forte
- Terrain prédisposé pente forte
- Terrain prédisposé pente modérée

aux chutes de blocs (pentes fortes)

** La position des cavités souterraines localisées sur la présente cartographie est indicative. Le niveau de précision de la localisation est indiqué selon la couleur du figuré, comme précisé dans la légende.*

NOTA BENE :

Limite d'interprétation : la donnée sur le risque lié aux remontées de nappe ne peut se lire à une échelle inférieure à 1/25 000ème.

Limite d'utilisation : cette cartographie est indicative et peut différer des cartographies disponibles sur les sites du Ministère de la transition écologique et solidaire en cas de mise à jour du risque.

Source des données : le risque figurant sur la présente cartographie en annexe du PLU est le risque connu tel que renseigné par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie en septembre 2019.

A savoir : les conditions d'utilisation et d'occupation du sol sont précisées dans le règlement d'urbanisme.



Cartographie du risque mouvement de terrain dû aux cavités souterraines, aux glissements de terrain et aux chutes de blocs

Echelle : 1/30000ème

Vu pour être annexé à la délibération du 14.01.202
portant sur la révision alléguée n°4

Réalisation : Cittanova
Sources : PCI vecteur, DREAL Normandie

Pièce n°7-7-8